

1 – MENTIONS LEGALES

L'application MyDS App (ci-après dénommée l'« Application ») est éditée par la société Automobiles Citroën, ci-après dénommée le « Constructeur », société anonyme immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 642 050 199 et dont le siège social est situé, 7 Rue Henri Sainte-Claire Déville, 92500 Rueil-Malmaison.

- Directeur de la publication : Anne Fenninger
- Responsable de l'Application : Anne Fenninger
- Plateforme de téléchargement: Google Play et App Store

2 – CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

1° PREAMBULE

L'application MyDS (ci-après dénommée l'« Application ») est une application mobile gratuite, compatible iOS 8 ou version ultérieure et Android 4 ou version ultérieure, destinée à l'information personnelle des Utilisateurs.

L'accès et l'utilisation de l'Application sont soumis aux conditions générales d'utilisation détaillées ci-après (ci-après les « Conditions Générales d'Utilisation ») ainsi qu'aux lois et/ou règlements applicables. La connexion et l'accès à l'Application impliquent l'acceptation intégrale et sans réserve par l'Utilisateur des dispositions des Conditions Générales d'Utilisation.

2° ACCES A L'APPLICATION

L'Application est accessible aux personnes physiques majeures (ci-après désignées « Utilisateur(s) »), utilisant un véhicule ou non.

Pour utiliser l'Application, l'Utilisateur doit disposer d'un smartphone compatible utilisant iOS 8 ou une version ultérieure ou Android 4 ou une version ultérieure (ci-après désigné le « Smartphone »).

Si l'Utilisateur utilise l'Application en se servant d'un véhicule, ce dernier devra être un véhicule de marque DS techniquement éligible, équipé le cas échéant d'un écran tactile compatible (ci-après désigné le « Véhicule »).

L'Application ne peut être utilisée que si l'Utilisateur accepte expressément, lors du premier lancement de l'Application, que la dernière position GPS de son Véhicule puisse être transmise à sa demande aux applications installées sur son Smartphone afin de pouvoir utiliser toutes les fonctionnalités de l'Application.

Pour profiter des fonctions de l'Application, l'Utilisateur doit au préalable créer un compte personnel en renseignant les champs obligatoires suivants : civilité, nom, prénom email, mot de passe.

Cependant, si l'Utilisateur a déjà créé un compte sur le site internet MyDS, il n'aura pas besoin de créer un nouveau compte sur l'Application. Il pourra en effet se connecter à l'Application en utilisant les mêmes identifiants et mot de passe que ceux utilisés pour se connecter sur le site internet de la marque DS.

Si l'Utilisateur possède un Véhicule, il peut ajouter à son compte personnel un ou plusieurs véhicules, à l'aide de leur numéro VIN (numéro d'identification du véhicule).

Sous réserve d'éligibilité des Véhicules associés à son compte personnel, l'Utilisateur pourra appairer son Smartphone à son Véhicule ainsi enregistré et bénéficier des fonctions de remontée de données du Véhicule vers l'Application.

Après l'activation de son compte, l'Utilisateur pourra accéder au contenu de l'Application.

L'Utilisateur pourra à tout moment depuis le menu utilisateur, se désinscrire du compte MyDS. La désinscription entraîne une suppression des données stockées dans l'application MyDS. Les contrats que vous avez souscrits ainsi que les données associées resteront quant à eux actifs.

Pour assurer le fonctionnement de certaines fonctionnalités, l'Utilisateur devra s'assurer avant le démarrage du Véhicule, que le mode Bluetooth de son Smartphone est bien activé.

En dehors du mode Bluetooth, l'Application pourra également fonctionner avec le service DS Connect Box si l'Utilisateur a souscrit un contrat.

Pour bénéficier du service DS Connect Box, l'Utilisateur doit posséder un Véhicule éligible au service Connect Box et se rendre préalablement chez un concessionnaire pour souscrire un contrat et obtenir un code de sécurité (« code secure »). L'Utilisateur devra saisir ce code dans l'Application afin de faire remonter les données du Véhicule directement vers l'Application lorsque le service DS Connect Box est activé.

Si l'Utilisateur bénéficie du service Connect Box, il n'a pas à activer son Bluetooth pour remonter ses données de conduite.

3 ° INFORMATIONS RELATIVES AU CONTENU DE L'APPLICATION

L'Application permet de remonter des informations du Véhicule vers le Smartphone de l'Utilisateur afin de proposer les fonctionnalités suivantes :

3.1 Pour les Smartphones compatibles iOS 8 ou version ultérieure et Android 4 ou version ultérieure :

- *Gestion multi véhicules* : l'Utilisateur peut sauvegarder des données (kilométrage, autonomie carburant, prochaine échéance entretien du Véhicule, dernière position GPS connue et/ou adresse (lorsque le Véhicule est équipé d'un système de navigation), adresse de la destination finale du conducteur) issues des différents Véhicules enregistrés dans son compte. L'Utilisateur a la possibilité de supprimer un Véhicule de son compte.

La remontée des données précitées nécessite l'appairage du Smartphone de l'Utilisateur, en mode Bluetooth, au Véhicule.

- *Position du véhicule*: les dernières coordonnées GPS du Véhicule ainsi que la date et l'heure auxquelles la position du Véhicule a été récupérée sont remontées vers le Smartphone au moment où l'Utilisateur coupe le contact du Véhicule sous réserve que la fonction Bluetooth de son Smartphone soit bien activée. Si l'Utilisateur souhaite utiliser la fonction « Position du

Véhicule », les coordonnées GPS de son Véhicule seront transmises à l'application de navigation installée sur le Smartphone de l'Utilisateur et choisie par ce dernier, lui permettant ainsi de retrouver, en mode piéton, l'endroit précis où son Véhicule se situe au moment de l'utilisation de la fonction. Si l'Utilisateur a souscrit à un service Connect Pack, la position du Véhicule se met à jour instantanément si celui-ci rafraîchit ses données. Cette action peut consommer du forfait transmission de données (data). Selon les dispositions du contrat conclu par l'Utilisateur avec son opérateur de téléphonie mobile, des frais supplémentaires peuvent lui être facturés. L'Utilisateur doit se renseigner à ce sujet auprès de son opérateur de téléphonie mobile.

La fonctionnalité « *Position du véhicule* » ne peut fonctionner que si l'Application est installée, initialisée et le Smartphone connecté en mode Bluetooth. Par ailleurs, cette fonctionnalité n'est disponible que si le Véhicule est équipé d'un écran tactile avec navigation.

Pour les véhicules non équipés d'un écran tactile, l'Utilisateur peut sauvegarder soi-même la position GPS issue de son Smartphone afin de sauvegarder la position de son Véhicule à la fin de son trajet. Pour cela, l'Utilisateur doit appuyer sur la fonction « enregistrer ma position » de l'Application.

- *Partager ma position* : l'Utilisateur a la possibilité de partager les coordonnées GPS de son Smartphone en cliquant sur la rubrique « Partager ma position » de l'Application. L'Application lui propose alors de choisir l'application de son Smartphone avec laquelle il souhaite partager ses coordonnées GPS. Il a ainsi le choix de les envoyer par sms, email ou au moyen d'un message envoyé via l'application mobile du réseau social installée sur son Smartphone.
- *Terminer mon itinéraire* : Les coordonnées GPS de la destination finale de l'Utilisateur renseignée dans le système de navigation de son Véhicule sont remontées vers le Smartphone au moment où l'Utilisateur coupe le contact sous réserve que la fonction Bluetooth de son Smartphone soit bien activée. Si l'Utilisateur souhaite utiliser la fonctionnalité « Terminer mon itinéraire », les coordonnées GPS de sa destination finale seront transmises à l'application de navigation installée sur le Smartphone de l'Utilisateur et choisie par ce dernier, lui permettant ainsi de s'y rendre en mode piéton. Cette action peut consommer du forfait transmission de données (data). Selon les dispositions du contrat conclu par l'Utilisateur avec son opérateur de téléphonie mobile, des frais supplémentaires peuvent lui être facturés. L'Utilisateur doit se renseigner à ce sujet auprès de son opérateur de téléphonie mobile.

La fonctionnalité « Terminer mon itinéraire » ne peut fonctionner que si l'Application est installée, initialisée et le Smartphone connecté en mode Bluetooth. Par ailleurs, cette fonctionnalité n'est disponible que si le Véhicule est équipé d'un écran tactile avec navigation.

- *Alertes Véhicule*: La détection d'anomalies sur les éléments du Véhicule désignés ci-après déclenche, une fois le trajet terminé, une alerte sur l'Application. Il s'agit d'alertes liées à l'utilisation et/ou l'entretien du Véhicule (par exemple état des organes, niveau de fluide, kilométrage).

Ces alertes sont fournies à titre seulement indicatif. Leur existence ne dispense pas l'Utilisateur du Véhicule :

-de respecter les prescriptions figurant dans le carnet d'entretien du Véhicule.

-de prêter attention au kilométrage apparaissant au compteur du Véhicule, à l'écoulement du temps, aux alertes apparaissant sur le tableau de bord du Véhicule, au niveau des liquides, à l'état du Véhicule et à tout autre indice de panne ou de problème technique, et d'en tirer toutes les conséquences appropriées et notamment de faire réaliser les interventions techniques nécessaires.

- *Recherche de la concession la plus proche* : L'Utilisateur peut rechercher les coordonnées de la concession la plus proche par rapport à la position GPS de son Smartphone. Pour ce faire, la position GPS du Smartphone est transmise à l'Application. L'Utilisateur visualise sur une carte les concessions autour de lui et peut en enregistrer une en tant que « concession préférée ». L'Utilisateur peut également rechercher les coordonnées de sa concession en rentrant une adresse via la barre de recherche d'adresse.

Par ailleurs, l'Utilisateur pourra, à partir de la fiche contact de la concession, envoyer les coordonnées GPS de la concession à une application de navigation de son Smartphone ou appeler la concession lorsque le numéro de téléphone est disponible.

L'Utilisateur peut également filtrer les résultats de sa recherche en fonction des services proposés par les concessions

Plateforme assistance : en cliquant sur le bouton « Contact et Assistance » de l'Application, l'Utilisateur peut lancer un appel vers le 00800 24 24 07 07 vers la plateforme. Voir les conditions et modalités sur www.dsautomobiles.fr.

- *Plateforme DS assistance* : L'assistance DS couvre les véhicules DS de moins de 7 ans, sauf ambulances et taxis. Sont couverts accidents et pannes, sauf batterie et pannes couvertes par l'assistance de la garantie constructeur DS Automobiles ou d'un contrat de service DS Automobiles (constructeur ou réseau DS Automobiles). L'Assistance DS comporte des prestations de dépannage et/ou remorquage et éventuellement des prestations complémentaires de véhicule de remplacement, de transport ou d'hébergement. Voir autres conditions et modalités sur www.dsautomobiles.fr
- *Prise de rendez-vous (en webview)* : en cliquant sur le bouton « Prendre un RDV » de l'Application, l'Utilisateur est redirigé vers un formulaire lui permettant de prendre un rendez-vous avec un concessionnaire.
- *Prise de rendez-vous (en natif)* : en cliquant sur le bouton « Prendre RDV » de l'Application, l'Utilisateur est redirigé vers un formulaire lui permettant de faire une demande de rendez-vous avec un concessionnaire. L'Utilisateur choisit une concession sur la carte. En fonction de ses besoins, il sélectionne la (ou les) intervention(s) qu'il souhaite faire. Un récapitulatif de la demande de rendez-vous avec la liste des interventions sélectionnées, le prix (si disponible), la date du rendez-vous souhaitée est accessible à l'Utilisateur dans l'Application depuis l'onglet d'Accueil et l'onglet Entretien. La confirmation de la demande du rendez-vous est adressée par email à l'Utilisateur.
- *Devis (en webview)* : en cliquant sur le bouton « Devis » de l'Application, l'Utilisateur est redirigé vers un formulaire lui permettant d'estimer le coût d'une prestation (ex : réparation, entretien) et de prendre rendez-vous avec un concessionnaire.
- *Devis* : en cliquant sur le bouton « Devis » de l'Application, l'Utilisateur est redirigé vers un formulaire lui permettant d'estimer le coût d'une prestation (exemple : révision) parmi celles disponibles dans la concession sélectionnée.

En fonction de ses besoins, il sélectionne la (ou les) intervention(s) qu'il souhaite faire. Un récapitulatif du devis (avec la liste des interventions sélectionnées et son prix), est accessible à l'Utilisateur dans l'Application depuis l'onglet Entretien. L'Utilisateur a la possibilité, lorsqu'il fait un devis de prendre immédiatement un rendez-vous chez un concessionnaire (cf « Prise de rendez-vous »).

- *Aide en vidéo*: en cliquant sur le bouton « Documentation » dans la page Véhicule, l'Utilisateur pourra, selon son Véhicule, accéder à des vidéos correspondantes au fonctionnement de son Véhicule en appuyant sur le bouton « aide en vidéo ».
- *Entretien* : en cliquant sur l'onglet « Entretien » de l'Application, l'Utilisateur a la possibilité de consulter une estimation (date et kilométrage) des entretiens techniques du Véhicule réalisés ou qui devraient être réalisés à la date de consultation en fonction des éléments suivants : date de début de la garantie du Constructeur et kilométrage du Véhicule. Le détail des interventions à réaliser pour chaque entretien est donné à titre indicatif. Il est basé sur l'entretien théorique du Véhicule de l'Utilisateur. L'Utilisateur aura également la possibilité de déclarer un ou plusieurs entretiens réalisés en indiquant un kilométrage et une date. L'Utilisateur pourra également saisir le coût relatif à un entretien déclaré et laisser un commentaire sur la prestation d'entretien réalisée par le concessionnaire.

En fonction des éléments qu'il aura ainsi déclarés, une nouvelle estimation des entretiens (non déclarés) sera calculée. Enfin, l'Utilisateur pourra à tout moment modifier (date et kilométrage) ou annuler sa déclaration. Enfin, en cliquant sur l'onglet « Entretien » de l'Application, l'Utilisateur aura la possibilité de consulter une estimation de la date des contrôles techniques du Véhicule réalisés ou à venir. Le détail des interventions à réaliser pour chaque contrôle technique est donné à titre indicatif. Il est basé sur une date théorique (4 ans pour la 1ère fois, puis tous les 2 ans). L'Utilisateur aura également la possibilité de déclarer un contrôle technique réalisé en indiquant un kilométrage et une date. L'Utilisateur pourra également saisir le coût relatif à un Contrôle Technique déclaré et laisser un commentaire sur la prestation de contrôle technique réalisé par le concessionnaire. En fonction des éléments qu'il aura ainsi déclarés, une nouvelle estimation des entretiens (non déclarés) sera calculée.

- *Conduite / Trajets* : l'onglet « Conduite » apparaît lorsque le Véhicule est éligible aux services connectés et permet de remonter les données trajets effectués par le Véhicule de l'Utilisateur par Bluetooth ou par réseau téléphonique. Les trajets effectués comportent une date avec les heures de départ et d'arrivée, la durée du trajet, la consommation de carburant (l/100), la distance parcourue, la vitesse moyenne, le kilométrage du véhicule et le coût si le prix du carburant est renseigné par l'Utilisateur. La page de l'onglet « Conduite » permet d'afficher la durée, la distance, la consommation moyenne et le coût du carburant (si renseigné par l'Utilisateur) en fonction de tous les trajets sélectionnés (par période). L'Utilisateur a la possibilité de visualiser ses données de conduite sur un graphique en fonction de la période sélectionnée.

Si l'Utilisateur a un service connecté avec GPS comportant une navigation, le détail du trajet sera agrémenté avec l'adresse de départ et d'arrivée, ainsi que la carte avec le point de départ et d'arrivée. L'Utilisateur a la possibilité de catégoriser ses trajets effectués (travail, loisir etc.). Il peut créer et ajouter ses catégories, les activer ou les désactiver et les affecter par trajets. L'Utilisateur visualise ses trajets dans une liste et peut les filtrer par période ou choisir une période. Si l'Utilisateur a souscrit au service Connect Pack Mapping ou Tracking, il pourra visualiser sur la carte le tracé de son itinéraire entre le point A et le point B à l'issue de son trajet.

Une notification est envoyée à l'Utilisateur à chaque fois qu'un nouveau trajet provenant du Véhicule connecté en mode Bluetooth s'affiche dans l'Application, permettant de lui confirmer que le transfert des données de conduite vers l'Application a été réalisé.

Le tableau de l'onglet « Conduite » permet d'afficher la durée, la distance, la consommation moyenne et le coût du carburant (si renseigné par l'Utilisateur) en fonction de tous les trajets sélectionnés (par période et les catégories). Si l'Utilisateur a souscrit au service Connect Pack, il pourra visualiser sur la carte le tracé de son itinéraire entre le point A et le point B à l'issue de son trajet.

- *Regroupement des trajets*: L'Utilisateur a la possibilité de regrouper un ou plusieurs trajets qu'il a effectués en le/les sélectionnant dans la liste des trajets puis en cliquant sur l'icône « regroupement de trajets ». Cette fonctionnalité permet à l'Utilisateur d'obtenir, une fois les trajets regroupés, la synthèse de ceux-ci (par exemple, le total de la distance parcourue pour l'ensemble des trajets).
- *Gestion des trajets*: En cliquant sur le bouton « Données de conduite » de l'Application, l'Utilisateur aura la possibilité de retrouver ses données de conduite sur un autre smartphone en exportant les données vers un autre smartphone compatible ayant l'application MyDS installée.
- *Export des trajets*: en cliquant sur le bouton « Exporter vos trajets » de l'Application, l'Utilisateur aura la possibilité d'exporter ses données de conduite et de les ouvrir dans une application ou logiciel compatible au format.csv afin de visualiser ses données.
- *Univers de marque* : en cliquant sur le bouton « Univers de marque » de l'Application, l'Utilisateur accède à des informations relatives à la marque DS (articles de presse et autre). Si l'Utilisateur souhaite en savoir plus, il peut être redirigé vers un site externe pour visualiser l'article dans son intégralité.
- *Mon compte* : en cliquant sur le bouton « Mon compte » de l'Application, l'Utilisateur peut accéder et modifier les données de son compte (nom, prénom, email, téléphone, adresse).
- *Offres* : en cliquant sur le bouton « Mes Offres » de l'Application, l'Utilisateur accède aux offres de la marque DS et du réseau.
- *Contrat de service*: en cliquant dans l'onglet « Véhicule », l'Utilisateur visualise les contrats de services auxquels il a souscrit. Il accède également au détail de son contrat ainsi qu'aux dates de début et de fin.
- *Mise à jour de l'écran tactile du véhicule et services de navigation*: en cliquant dans l'onglet « Véhicule », puis sur la page « Écran tactile du véhicule » l'Utilisateur visualise les services de navigation auquel il est éligible. L'Application permet à l'Utilisateur d'accéder à l'e-boutique pour se renseigner et souscrire à un service de navigation. S'il y a souscrit, il pourra visualiser le détail de son contrat, (date de début et de fin). L'Utilisateur a également la possibilité, via l'e-boutique, de souscrire à une offre complémentaire ou renouveler son contrat. L'Application permet également de mettre à jour le service de cartographie et/ou la version du logiciel de l'écran tactile du véhicule si le Véhicule de l'Utilisateur et éventuellement son contrat le permet via les pages « Mises à jour de la cartographie » et/ou « Mise à jour du logiciel ».

- **Documentation Véhicule** : en cliquant sur le bouton « Documentation véhicule » de l'Application, l'Utilisateur pourra avoir accès à la documentation relative à son Véhicule en ouvrant ou téléchargeant l'application tierce « Scan MyDS » si son Véhicule est éligible.
- **Services connectés** : en cliquant sur le bouton « Services connectés » de l'Application, l'Utilisateur éligible au service Bluetooth pourra visualiser les fonctions de l'Application auxquelles il aura accès en activant les services Bluetooth (trajets, alertes etc.).

L'Utilisateur éligible au service DS Connect Box aura accès à une présentation des services liés à DS Connect Box, à savoir les services Monitoring, Mapping et Tracking. L'Application permettra également à l'Utilisateur d'accéder à l'e-boutique service connectés DS et se renseigner sur les modalités de souscription du service DS Connect Box à la condition d'avoir saisi préalablement son code de sécurité. L'Utilisateur pourra également saisir ce code afin de visualiser les détails de son contrat de services connectés (date de début et de fin du contrat et données du Véhicule) s'il a souscrit à un tel contrat.

- **DS DS Only You** : Sur la page d'accueil de l'application MyDS, il est possible d'accéder aux différents services « Only You » suivants :
 - **DS Assistance**: l'Utilisateur a la possibilité d'appeler l'assistance en cas de panne ou d'accident (24/24H- 7/7j) – Sous réserve d'éligibilité
 - **DS à votre Service** : l'Utilisateur a la possibilité d'appeler le service Only You pour toutes questions relatives à la marque – Sous réserve d'éligibilité
 - **DS Rent**: l'Utilisateur a la possibilité d'appeler le service DS Rent afin de louer un Véhicule de marque DS.
 - **DS Club Privilège**: En cliquant dans l'onglet « Service DS », l'Utilisateur a la possibilité d'accéder au site DS Privilège. – Sous réserve d'éligibilité
 - **Page de description des services Only You**: L'Utilisateur a la possibilité d'avoir un descriptif des services Only You en cliquant sur le point info (« i ») de la section Only You
- **Notifications**: Certaines fonctions de l'Application sont susceptibles de déclencher des notifications. Ainsi, une détection d'un entretien technique du Véhicule à faire dans un délai inférieur de 30 jours déclenche une notification « entretien à faire dans moins de 30 jours ». Dans le cas d'un Véhicule récent, une notification sera adressée à l'Utilisateur l'invitant à mettre à jour sa rubrique entretien. De même, une jauge détectant un faible niveau de carburant du Véhicule déclenche une notification « carburant faible ». Enfin, une notification « mise à jour du prix du carburant » permet à l'Utilisateur de renseigner le coût de son carburant au litre afin de suivre ses dépenses.

Des notifications commerciales peuvent être envoyées à l'Utilisateur.

- L'Utilisateur aura la possibilité d'activer ou de désactiver les notifications depuis les paramètres de l'Application.
- **Choix des unités**: L'Utilisateur aura la possibilité de changer des unités de distance, de coût, de consommation depuis les paramètres de l'Application.
- **Choix d'un pays/langue** : L'Utilisateur se verra proposer une liste de choix pays/langue qui sont disponibles pour l'Application si la langue détectée depuis les paramètres de son Smartphone ne permet pas à l'Application d'en mettre une par défaut.

- *Applications tierces* : L'accès et l'utilisation de ces applications tierces sont soumis à des conditions générales d'utilisation que l'Utilisateur est amené à lire et accepter lors de leur téléchargement. La connexion et l'accès à ces applications impliquent l'acceptation intégrale et sans réserve par l'Utilisateur des dispositions desdites conditions générales d'utilisation. En tout état de cause Le Constructeur n'est pas responsable du contenu des applications tierces.

4 ° DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'Application est destinée à l'information personnelle des Utilisateurs. Aucune exploitation commerciale même partielle des données qui y sont présentées ne pourra être effectuée sans l'accord préalable et écrit du Constructeur.

Le Constructeur et ses fournisseurs restent seuls titulaires de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs à l'Application.

Le Constructeur avise les Utilisateurs que de nombreux éléments de l'Application :

Sont protégés par la législation sur le droit d'auteur : ce peut être notamment des photographies, des articles, des dessins, des séquences animées, des enregistrements au format audio ou vidéo numériques... ;

Et/ou sont protégés par la législation sur les dessins et modèles;

sont protégés par la législation sur les marques : ce sont notamment les marques «DS Automobiles», la marque constituée du logo «DS», ainsi que les marques des partenaires du Constructeur ou des fournisseurs de contenus.

Les éléments ainsi protégés sont la propriété du Constructeur, de ses filiales et/ou de tiers ayant autorisé le Constructeur à les exploiter. En conséquence, toute reproduction, représentation, utilisation, adaptation, modification, incorporation, traduction, commercialisation, partielles ou intégrales, par quelque procédé, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit (papier, numérique, ...) de tout ou partie de l'Application est interdite sans l'autorisation écrite préalable du Constructeur, sous réserve des exceptions visées à l'article L122.5 du Code de la Propriété Intellectuelle, sous peine de constituer un délit de contrefaçon de droit d'auteur et/ou de dessins et modèles et/ou de marque, puni de trois (3) ans d'emprisonnement et de 300.000 euros d'amende dans le cas de contrefaçon de droits d'auteur et/ou de dessins et modèles, et de quatre (4) ans d'emprisonnement et de quatre cent mille euros (400 000 €) d'amende dans le cas de contrefaçon de marques.

5° DONNEES PERSONNELLES

Afin de proposer les fonctionnalités décrites à l'article 3, le Véhicule collecte et transmet à l'Application, via la technologie Bluetooth, différentes informations concernant le Véhicule et son usage : les alertes liées à l'utilisation et/ou entretien du Véhicule telles que visées ci-dessus, la dernière position GPS du Véhicule horodatée ainsi que la position GPS de la destination finale de l'Utilisateur telle qu'indiquée dans son système de navigation embarqué et la date de fin du trajet. En acceptant les présentes Conditions Générales d'Utilisation, l'Utilisateur accepte que ces données soient ainsi collectées et transmises à l'Application.

Les Utilisateurs sont informés que les données susvisées transmises via l'Application sont collectées par le Constructeur et pourront être utilisées par cette dernière, ses filiales, son réseau commercial, toute société qui offrirait un service pour le compte du Constructeur et/ou toute société appartenant au même Groupe que celui du Constructeur, à des fins d'envoi d'offres commerciales, d'enquête et d'analyse.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et à la liberté, modifiée, chaque Utilisateur dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant ainsi que d'un droit d'opposition au traitement desdites informations. Ce droit peut être exercé auprès du Constructeur à l'adresse suivante : DS Automobiles – Service Relations Clientèle, 7 Rue Henri Sainte-Claire Déville, 92500 Rueil-Malmaison, ou <http://dsautomobiles-fr.fr.custhelp.com/app/ask>

L'Utilisateur est informé que l'utilisation de l'Application nécessite la collecte de données de géolocalisation. L'Utilisateur dispose toutefois de la possibilité de désactiver à tout moment le dispositif de géolocalisation de son Smartphone et/ou de supprimer l'historique de son Application. L'Utilisateur est informé et accepte que dans le cas où le dispositif de géolocalisation de son Smartphone serait désactivé, les fonctionnalités « Position du Véhicule » et « Terminer mon itinéraire » décrites à l'article 4 ne pourront pas être disponibles.

L'Utilisateur s'engage, sous sa seule responsabilité, à informer toute personne utilisant le Véhicule ou ayant pris place à bord du Véhicule de la collecte de données de géolocalisation

6° SECURITE

Pour des raisons de sécurité, il est recommandé d'utiliser l'Application lorsque le Véhicule est à l'arrêt.

La remontée des informations s'effectue à la coupure du contact du Véhicule.

L'Utilisateur s'engage, dans l'usage qu'il fait de l'Application, à ne procéder à aucune manipulation susceptible d'entraîner des virus et des pannes informatiques, fonctionnelles ou de tout ordre qui pourrait affecter le fonctionnement de l'Application ou de tout serveur ou service accessible par l'intermédiaire de l'Application.

L'usage qui est fait par l'Utilisateur de l'Application ou de tout serveur ou service accessible par l'intermédiaire de l'Application doit respecter la législation et réglementation en vigueur ainsi que les droits des tiers, et ne devra pas porter préjudice à l'image du Constructeur à quelque titre et sous quelque forme que ce soit.

7° RESPONSABILITE

L'Utilisateur utilise l'Application sous sa seule et entière responsabilité. Le Constructeur et ses filiales ne pourront être tenus pour responsables des dommages directs ou indirects, tels que, notamment, préjudice matériel, pertes de données ou de programme, préjudice financier, résultant de l'utilisation de l'Application ou des autres applications installées sur le Smartphone de l'Utilisateur.

L'Utilisateur est responsable de l'utilisation de l'Application et assumera de ce fait seul l'entière responsabilité de toute atteinte éventuelle aux droits de tiers, et notamment, sans que cette indication soit limitative, de toute atteinte aux libertés ou à l'intimité de la vie privée, qui pourrait résulter de l'utilisation de l'Application par lui-même ou les autres utilisateurs du Véhicule.

Le Constructeur ne supportera aucune responsabilité en cas d'utilisation contraire aux lois applicables, de mauvaise utilisation ou d'utilisation détournée par l'Utilisateur ou tous tiers, de l'Application ou des informations reçues au moyen de l'Application.

De même, la responsabilité du Constructeur ne pourra être engagée en cas d'interruption des réseaux de communication permettant d'accéder à l'Application, d'indisponibilité totale ou partielle de l'Application résultant notamment de l'opérateur de télécommunications, en cas d'erreur de transmission ou de problèmes liés à la sécurité des transmissions, en cas de défaillance du Smartphone ou de ligne téléphonique de l'Utilisateur.

8° SUSPENSION OU INTERRUPTION DE L'ACCES A L'APPLICATION

Le Constructeur pourra suspendre à tout moment, temporairement ou non, l'accès de l'Utilisateur à l'Application en cas : de violation des Conditions Générales d'Utilisation par l'Utilisateur, sans préjudice de tous autres droits et actions au profit du Constructeur de problèmes techniques liés à l'infrastructure mise en place pour le fonctionnement de l'Application, ou de maintenance de l'Application.

9° MISE A JOUR DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Le Constructeur se réserve le droit de modifier et/ou de mettre à jour les présentes Conditions Générales d'Utilisation et pourra proposer des évolutions de l'Application.

L'accès à ces évolutions pourra éventuellement être subordonné à l'acceptation expresse d'une nouvelle version des Conditions Générales d'Utilisation.

10° DROIT APPLICABLE

Les Conditions Générales d'Utilisation sont soumises au droit français.

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes Conditions Générales d'Utilisation, le choix de la juridiction compétente se fera selon les règles du droit commun français.

11° LITIGE – MEDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de litige entre les parties, celles-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable. A défaut d'accord amiable, l'Utilisateur est informé conformément à l'article L.211-3 du code de la consommation, qu'avant de saisir éventuellement les tribunaux judiciaires compétents et à la suite d'une réclamation écrite auprès de PSA, il a la possibilité de saisir gratuitement un médiateur inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir Médiation CMFM en s'adressant à lui par courrier à l'adresse suivante : Médiation Cmfm, 21 rue des Malmaisons - 75013 Paris ou sur le site internet www.mediationcmfm.fr.

L'Utilisateur reste libre d'accepter ou de refuser le recours à la médiation et, en cas de recours à la médiation, chaque partie est libre d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

A défaut d'accord amiable, de recours à la médiation ou d'acceptation par les parties de la solution proposée par le médiateur, le litige sera porté devant le tribunal selon les règles du droit commun. »